



AB FORMATIONS

Société A Responsabilité Limitée

Au capital de 1 000€

RCS Paris 915 232 946

Siège Social : 34 Av des Champs Elysées

75008– PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL)
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)**

SAS La French Audit Legal au capital de 64 677€ - RCS NANTES 905 152 914

Société de Commissaires aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

192 Boulevard Jules Verne – 44300 NANTES – Tél 02 40 40 98 98

www.lafrenchaudit.fr

RAPPORT

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions des articles L.224-3, L. 223-43 et L.227-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation :

- Sur la situation de votre société ;
- Sur la valeur des biens composant l'actif social,

Et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés.

En conclusion de notre rapport, nous nous prononçons, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la Société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à analyser la situation de la Société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La société « AB FORMATIONS » est une SARL dont le siège social est à Paris (75008), 34 Av des Champs Elysées. Elle est immatriculée au RCS Paris sous le numéro 915 232 946. Son capital social est d'un montant de 1 000€ composé de 10 000 parts sociales de 0,10€ de valeur nominale.

L'objet de la société est la vente de formations en ligne sur la réathlétisation, la préparation physique et le marketing ; partenariats et organisations de séminaires...

Les derniers comptes définitifs en notre possession et sur lesquels nous avons porté notre analyse sont ceux de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2025 d'une durée de 12 mois. A titre de comparaison l'exercice précédent a une durée de 12 mois.

Le chiffre d'affaires s'élève à 275k€ contre 290k€ en N-1.

Le résultat net s'élève à +27k€.

Les principaux postes du bilan au 31 décembre 2025 sont les suivants :

- Les fonds propres sont positifs de 168 628€ ; pour un capital social de 1 000€ ;
- Le total bilan est de 240k€ au 31 décembre 2025.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, l'activité s'est poursuivie ne remettant pas en cause les équilibres financiers présentés ci-dessus.

Mission de Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des statuts de la société et des décisions relatives au projet de transformation ;
- Nous entretenir avec la direction afin d'appréhender les motifs et les modalités de l'opération envisagée ;
- Analyser les principaux postes de l'actif et du passif et plus précisément les composantes des fonds propres à la clôture du dernier bilan établi le 31 décembre 2025.

Sur la base de ces travaux, les capitaux propres ressortent supérieurs au capital social de 1 000€.

Conclusion

En conclusion et sur la base de nos travaux et des éléments présentés ci-avant, nous attestons que **le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social**. Nous n'avons pas d'observation sur la situation de la Société et sur la valeur des biens composant l'actif social.

Nous n'avons pas eu connaissance de l'existence d'avantages particuliers.

Nantes, le 2 avril 2026

Géraud FERRANDIER

La French Audit Légal

Commissaire à la transformation

Signé par Geraud Ferrandier
Le 2 avr. 2026



doc_oQBV
tx_YMgoL0rJzVQK